

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1^{er} juillet à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de la communauté de communes Dronne et Belle à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi dix-huit juin par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de présents : 18
 Nombre de votants : 22

Abstention :-
 Pour : 22
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 1er juillet 2026					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Suppléant présent	Procuration à
APPEYROUX	Philippe	x			
AUGEIX	Michel	x			
BERGIER	Cécily		x		Franck BLANCHARDIE
BERNARD	Francine	x			
BESSIERE	Michel		x		
BLANCHARDIE	Franck	x			
BOST	Jean-François	x			
BOULEDROUA	Daoud				
CHABAUD	Jean-Michel	x			
CHÂTEAU	Fabrice				
CHAUSSADAS	Jean-Patrick	x			
CHOURY	Elodie		x		Stéphanie COUSTILLAS
COUSTILLAS	Stéphanie	x			
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEROULEDE	Jean-Bruno	x			
DEVARS	Pascal				
DUCROCQ	Corinne	x			
FORGENEUF	Eric	x			
GENDREAU	Jean-Jacques		x		
KUJACZ	Laurent		x		Didier PAGES
LAFAYE	Francis	x			
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MACETTI	Sylvain		x		Corinne DUCROCQ
MECHINEAU	Pascal	x			
PAGES	Didier	x			
POUYADOU	Maryse		x		
RODRIGUEZ	Gilles				
SAUTREAU	Jean-Michel				
		18	7	0	4

Secrétaire de séance : Pascal MECHINEAU

Objet : Décision modificative budgétaire n°1

AR Prefecture

024-200068260-20260701-2026070120-BF
 Reçu le 02/07/2026

Objet : Décision modificative budgétaire n°1

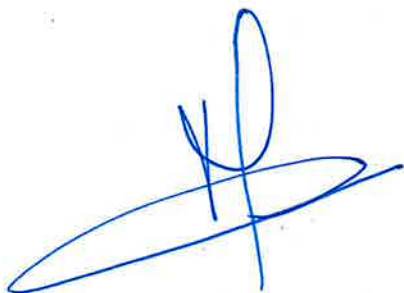
Le Président indique à l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de pourvoir au remplacement de l'ordinateur du SCoT et d'inscrire à cet effet, la dépense au budget en section 21 investissement. La dépense serait budgétée à 1 500 euros maximum.

Le conseil syndical sur proposition du Président,

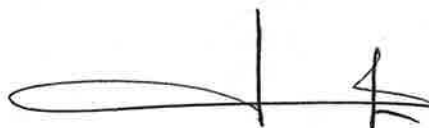
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULE DES COMPTES	Diminution / Crédits alloués		Augmentation des crédits	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVID Autre matériel informatique			21838(21)	2 000,00 2 000,00
OP : SCOT Frais réalisation documents d'urbanisme	202(20) 113	2 000,00 2 000,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		2 000,00		2 000,00

Le conseil syndical approuve à l'unanimité la décision modificative indiquée ci-dessus.



Le Secrétaire de séance,
Pascal MECHINEAU



Le Président,
Francis LAFAYE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le



AR Prefecture

024-200068260-20260701-2026070120-BF
Reçu le 02/07/2026